

Programme stratégique transversal du CPAS

Objectif stratégique 1 : être une commune qui équilibre les ressources aux besoins réels de la population.

Objectif opérationnel 1.1 : Déterminer une politique de l'action et non une politique des acteurs

- ❖ **Action 1.1.1** : Faire un état des lieux des objectifs concrets à mener dans la commune sur base de ce Plan de lutte contre la pauvreté et compléter ce Plan en fonction des besoins ;
- ❖ **Action 1.1.2** : Faire un état des lieux de l'ensemble des ressources humaines sur le territoire communal ;
- ❖ **Action 1.1.3** : Faire un état des lieux de l'ensemble des ressources patrimoniales sur le territoire communal ;
- ❖ **Action 1.1.4** : Faire un état des lieux de l'ensemble des ressources financières sur le territoire communal ;
- ❖ **Action 1.1.5** : Etablir, avec l'ensemble des partenaires, sur base de ce Plan, les actions prioritaires et secondaires ;
- ❖ **Action 1.1.6** : Faire un appel aux citoyens et aux associations, institutions, écoles, etc. qui souhaitent apporter une aide au Plan. Par ailleurs, susciter la participation d'acteurs qui semblent clés (ex : le Forem ; les écoles, etc.).

Objectif opérationnel 1.2 : Décloisonner les administrations

- ❖ **Action 1.2.1** : Déterminer, en groupes de travail, l'intérêt qu'il peut y avoir à décroisonner, prendre connaissance de l'environnement socio-économique, culturel, éducatif, etc. de la commune et identifier des projets communs à mettre en œuvre dans le cadre du Plan
- ❖ **Action 1.2.2** : Mettre en place des procédures de communication afin que les services soient dorénavant axés sur l'ouverture
- ❖ **Action 1.2.3** : Alimenter le Codir commun par un OJ permettant de mieux se connaître et permettant l'élaboration de projets communs
- ❖ **Action 1.2.4** : Alimenter la concertation Commune-CPAS et le conseil commun par un OJ qui permet un travail collaboratif autour du Plan
- ❖ **Action 1.2.5** : Participer (ou créer) à des réseaux de professionnels dans un secteur (ex : réseau de CPAS dans le cadre des R.H.)

Objectif stratégique 2 : Être une commune qui reconnaît à chacun un accès à ses droits

Objectif opérationnel 2.1 : Permettre à chacun un accès à ses droits

- ❖ **Action 2.1.1** : informer les citoyens sur leurs droits en utilisant des médias différents ;
- ❖ **Action 2.1.2** : Rendre les démarches administratives lisibles, claires et accessibles ;
- ❖ **Action 2.1.3** : Offrir un accueil de qualité à tous les citoyens ;
- ❖ **Action 2.1.4** : Donner des formations permanentes aux agents afin qu'ils diffusent des informations à jours.

Objectif opérationnel 2.2 : Reconnaître le droit de chaque personne

- ❖ **Action 2.2.1** : Respecter et faire respecter les législations et les procédures légales ;
- ❖ **Action 2.2.2** : Orienter les personnes, voire les accompagner, pour leur assurer un accès à leurs droits ;
- ❖ **Action 2.2.3** : Aider les personnes à « utiliser » leurs droits
 - **Sous-action 2.2.3.A** : Repérer les non utilisations de droits ;
 - **Sous-action 2.2.3.B** : Analyser les causes de la non-utilisation ;
 - **Sous-action 2.2.3.C** : Trouver des remèdes pour que l'utilisation soit optimale.

Objectif opérationnel 2.3 : Offrir aux personnes un service sur mesure

- ❖ **Action 2.3.1** : S'adapter aux personnes et non pas demander qu'elles s'adaptent à nous
- ❖ **Action 2.3.2** : Etre à l'écoute de tout le monde sans aucune discrimination

Objectif opérationnel 2.4 : Scinder les interventions sociales et politiques mais œuvrer dans une même direction

Objectif opérationnel 2.5 : Mettre en place un contrôle sur la qualité du travail effectué

Objectif stratégique 3 : Être une institution qui s'organise pour rendre le meilleur service aux citoyens

Objectif opérationnel 3.1 : Conserver la performance dans les services

- ❖ **Action 3.1.1** : Avoir une politique R.H. évolutive et individualisée
- ❖ **Action 3.1.2** : Avoir un management orienté projet
- ❖ **Action 3.1.3** : Avoir un cadre de travail satisfaisant
- ❖ **Action 3.1.4** : Participer à une mise en réseau de nos services

Objectif opérationnel 3.2 : Rendre nos structures très accueillantes

- ❖ **Action 3.2.1** : Avoir des bâtiments qui permettent un accueil respectueux des personnes et avec un accès aux PMR et aux poussettes
- ❖ **Action 3.2.2** : Être et rester à l'écoute des citoyens, et tout mettre en œuvre pour lui apporter l'aide adéquate

Objectif opérationnel 3.3 : Centrer les actions autour des citoyens

- ❖ **Action 3.3.1** : Les institutions ne développeront pas de vision punitive mais plutôt accompagnante et pédagogique
- ❖ **Action 3.3.2** : Dépasser les visions administratives pour se centrer sur le fait de chercher directement à aider (sans se soustraire pour autant à l'administratif)
- ❖ **Action 3.3.3** : Respecter l'égalité de traitement des personnes mais individualiser chaque situation
- ❖ **Action 3.3.4** : Ecouter les demandes sans discriminations et créer un climat de confiance
- ❖ **Action 3.3.5** : Epauler, guider la personne dans ses choix et/ou actions en vue de lui permettre de retrouver une autonomie

Objectif stratégique 4 : Être un CPAS où tous les services offrent un travail spécialisé de grande qualité

Objectif opérationnel 4.1 : Création d'un service de lutte contre la pauvreté

- ❖ **Action 4.1.1** : Création d'un service insertion et lutte contre la pauvreté
- ❖ **Action 4.1.2** : Engagement d'une éducatrice A1
- ❖ **Action 4.1.3** : Engagement d'un médecin généraliste
- ❖ **Action 4.1.4** : Collaborer à la mise en place d'un travail de rue et de gestion de la maison des solidarités
- ❖ **Action 4.1.5** : Intégrer la Convention-cadre Forem-CPAS
- ❖ **Action 4.1.6** : Simuler des entretiens d'embauche pour les bénéficiaires prêts à l'emploi (avec le service R.H.)

Objectif opérationnel 4.2 : Assurer un service social général de qualité

- ❖ **Action 4.2.1** : Assurer une formation permanente des travailleurs sociaux
- ❖ **Action 4.3.2** : Etablir une convention avec un médiateur familial

Objectif opérationnel 4.3 : Valoriser les services administratifs

- ❖ **Action 4.3.1** : Etablir un travail transversal avec tous les agents administratifs du CPAS
- ❖ **Action 4.3.2** : Par le biais du Plan de formation, permettre une formation permanente des agents

Objectif opérationnel 4.4 : Valoriser la Maison des solidarités

- ❖ **Action 4.4.1** : En fonction des besoins, créer de nouveaux ateliers ;

- ❖ [Action 4.4.2](#) : Mettre en place des actions en partenariat avec le PCS et l'épicerie sociale ;
- ❖ [Action 4.4.3](#) : Centraliser, en fonction des besoins, les activités du médecin.

Objectif opérationnel 4.5 : Adapter les repas à domicile

- ❖ [Action 4.5.1](#) : Augmenter le pourcentage des produits bio dans la confection des repas ;
- ❖ [Action 4.5.2](#) : Favoriser les circuits courts
- ❖ [Action 4.5.3](#) : Favoriser les produits issus de l'agriculture écaussinnoise
- ❖ [Action 4.5.4](#) : Par une politique des prix adaptée, favoriser la distribution gratuite de soupe dans les écoles, voire de fruits.

Objectif opérationnel 4.6 : Adapter nos services au phénomène de vieillissement de la population

- ❖ [Action 4.6.1](#) : Faire un état des lieux de ce qui existe pour nos seniors dans la commune ;
- ❖ [Action 4.6.2](#) : Créer un pool senior au sein de la MR
- ❖ [Action 4.6.3](#) : Lutter contre l'isolement par la participation des aînés aux activités de la MR ;
- ❖ [Action 4.6.4](#) : Faire, tous les trois mois, une portes-ouvertes à la MR en y invitant tous les seniors de la commune ;
- ❖ [Action 4.6.5](#) : Préparer l'évolution législative vers « l'assurance autonomie ».
- ❖ [Action 4.6.6](#) : Etudier la possibilité d'une extension de la MR

Objectif opérationnel 4.7 : Proposer des actions de prévention santé

- ❖ [Action 4.7.1](#) : Un suivi et une orientation médicale sera proposée aux bénéficiaires inscrits dans un PIIS ;
- ❖ [Action 4.7.2](#) : Une politique d'accueil médical par notre médecin renforcera l'accueil social des nouveaux résidents de la maison de repos

- ❖ **Action 4.7.3** : Mettre en place des passerelles vers le secteur de la santé mentale
- ❖ **Action 4.7.4** : Dans le cadre du Plan, le médecin déterminera les axes prioritaires d'une santé préventive avec le public des demandeurs d'emploi écaussinnois.
- ❖ **Action 4.7.5** : Mettre en place un chemin pédestre, en collaboration avec la Commune et la maison des jeunes.

Objectif stratégique 5 : Être un CPAS et une commune qui intègre tous ses citoyens et propose une cohésion sociale générale
--

Objectif opérationnel 5.1 : Veiller à augmenter les capacités des personnes aidées

- ❖ **Action 5.1.1** : Faire un bilan socioprofessionnel des demandeurs d'emploi ;
- ❖ **Action 5.1.2** : Déterminer avec et pour la personne le parcours idéal pour la personne ;
- ❖ **Action 5.1.3** : Mettre tout en place pour augmenter les capacités des personnes (insertion sociale, formation, études, stage, accompagnement, etc.).

Objectif opérationnel 5.2 : Adapter le service aux besoins des personnes

- ❖ **Action 5.2.1** : Créer davantage de possibilités en art 60 ;
- ❖ **Action 5.2.2** : Créer davantage de possibilités en art 61 ;
- ❖ **Action 5.2.3** : Engager un job-coach permettant de trouver des débouchés dans le secteur privé commercial ;
- ❖ **Action 5.2.4** : Engager, par le biais d'un art 60§7, un « ambassadeur » des institutions ;
- ❖ **Action 5.2.5** : Inventer de nouveaux postes de travail ;
- ❖ **Action 5.2.6** : Faire un recensement des artistes et faciliter leur expression au niveau local ;
- ❖ **Action 5.2.7** : Prendre en charge l'ensemble des demandeurs d'emploi de la commune.

Objectif stratégique 6 : Être une commune qui ne laisse personne sur le bord du chemin

Objectif opérationnel 6.1 : Permettre à chacun de (re)trouver une autonomie de vie

- ❖ **Action 6.1.1** : Mener une politique d'insertion au niveau de toute la commune
 - ◆ **Sous-action 6.1.1.1** : Prendre en charge tous les D.E. de la Commune
 - ◆ **Sous-action 6.1.1.2** : Introduire un principe de plaisir à côté du principe de réalité
 - ◆ **Sous-action 6.1.1.3** : Augmenter le staff et introduire une pluridisciplinarité

Objectif opérationnel 6.2 : Eviter la reproduction de la pauvreté

- ❖ **Action 6.2.1** : Analyser et comprendre les mécanismes de niches de pauvreté
- ❖ **Action 6.2.2** : Casser les effets reproductifs de la pauvreté

Objectif opérationnel 6.3 : Mener une politique sociale du logement

- ❖ **Action 6.3.1** : Proposer un travail social plutôt qu'un travail de gestion de bâtiments
- ❖ **Action 6.3.2** : Créer des synergies avec le service de la Commune
- ❖ **Action 6.3.3** : Création d'un « hôtel social »
- ❖ **Action 6.3.4** : Réfléchir à d'autres formes d'habitats (notamment pour les personnes âgées)

Objectif opérationnel 6.4 : Mener une politique alimentaire globale et intégrée

- ❖ **Action 6.4.1** : Voir la politique alimentaire comme un exercice démocratique

- ❖ **Action 6.4.2** : Mener une politique d'urgence alimentaire
- ❖ **Action 6.4.3** : Créer un Comité des acteurs alimentaire large
- ❖ **Action 6.4.4** : Créer une coopérative alimentaire
- ❖ **Action 6.4.5** : Faire de la politique alimentaire un tremplin pour une politique d'insertion

Objectif opérationnel 6.5 : Mener un travail de rue à Ecaussinnes

- ❖ **Action 6.5.1** : Recruter un travailleur social de rue
- ❖ **Action 6.5.2** : Mener une action plurielle et adaptée avec les personnes marginalisées
- ❖ **Action 6.5.3** : Viser l'insertion sociale (voire professionnelle) des personnes

Objectif opérationnel 6.6 : Créer une école des devoirs

- ❖ **Action 6.6.1** : Analyser les difficultés scolaires et les besoins
- ❖ **Action 6.6.2** : créer une structure d'école des devoirs

Objectif opérationnel 6.7 : Faire du handicap un défi à relever

- ❖ **Action 6.7.1** : Effectuer un recensement complet
- ❖ **Action 6.7.2** : Permettre un accueil et une aide concrète
- ❖ **Action 6.7.3** : Accompagner les personnes vers une insertion professionnelle

Objectif opérationnel 6.8 : Réduire l'analphabétisme

- ❖ [Action 6.8.1](#) : Repérer les personnes analphabètes
- ❖ [Action 6.8.2](#) : Participer à l'insertion des personnes
- ❖ [Action 6.8.3](#) : Réduire la fracture numérique

Objectif opérationnel 6.9 : Lutter contre toutes les formes de discriminations

- ❖ [Action 6.9.1](#) : Informer la population
- ❖ [Action 6.9.2](#) : Interpeller les citoyens et les faire réagir
- ❖ [Action 6.9.3](#) : Rappeler la raison et la loi

Objectif opérationnel 6.10 : Permettre les dons et legs

- ❖ [Action 6.10.1](#) : Informer les citoyens de la possibilité de faire un don ou un legs au CPAS